

DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE MAISSEMY
1 rue de la Croix St-Claude
02490 MAISSEMY
<https://www.mairie-maissemy.fr>



Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

Maissemy, le 04 décembre 2024

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Vendredi : 11 décembre 2024 à 18h15

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal
- Annulation de la délibération du RIFSEEP du 21 février 2022.
- Délibération pour versement des heures complémentaires ou complémentaires majorées.
- Délibération pour la convention d'adhésion, ou pas, au service gestion des ressources humaines et élaboration de la paye du Centre de Gestion.
- Délibération pour la suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe concernant un avancement de grade.
- Questions diverses :

Pourriez-vous me confirmer votre présence s'il vous plaît.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Régine MICHAUT
Maire de MAISSEMY



Commune de MAISSEMY

1 rue Croix Saint Claude

02490 MAISSEMY

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le mercredi 11 décembre à 18 heures 15

Le Conseil Municipal s'est réuni en la salle Polyvalente de la Mairie de MAISSEMY, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**
- **Annulation de la délibération du RIFSEEP du 21 février 2022**
- **Délibération pour versement des heures complémentaires ou complémentaires majorées**
- **Délibération pour la convention d'adhésion, ou pas, au service gestion des ressources humaines et élaboration de la paye du Centre de Gestion**
- **Délibération pour la suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe concernant un avancement de grade**
- **Questions diverses**

Etaient présents

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1^{ère} adjointe,

Madame Catherine DUBOIS, 2^{ème} adjointe,

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Gaétan HOUSSIN est représenté par son pouvoir par Madame Régine MICHAUT

Madame Karine POURPLANCHE est représentée par son pouvoir par Madame Catherine DUBOIS

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée Secrétaire de séance.

Après le mot de bienvenue, Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 12 novembre 2024.

Aucune observation n'étant signalée, le conseil municipal approuve celui-ci. Il est ensuite paraphé et signé par chaque membre du Conseil municipal.

Il est ensuite passé aux votes des délibérations suivantes :

1. Annulation de la délibération du RIFSEEP du 21 février 2022

Ce régime indemnitaire ne pouvant s'appliquer que pour les grosses communes, il est proposé l'annulation de la délibération adoptée lors du conseil municipal du 21 février 2022, au profit d'un autre mode de récompenses financières défini dans le 3ème point de l'ordre du jour,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Délibération pour versement des heures complémentaires ou complémentaires majorées

Le RIFSEEP n'étant plus en vigueur, il est proposé de verser des heures complémentaires majorées à 10 % aux employés municipaux pour lesquels le travail donne entière satisfaction.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Délibération pour la convention d'adhésion, ou pas, au service gestion des ressources humaines et élaboration de la paye du Centre de Gestion

Madame le Maire fait lecture des services proposés par le Centre de Gestion notamment en matière d'élaboration des bulletins de salaire.

Après débat, le conseil municipal n'est pas favorable pour le moment et souhaite que la secrétaire de mairie en poste actuellement, poursuivre le traitement des bulletins de paie.

Cette délibération est refusée à l'unanimité.

4. Délibération pour la suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe concernant un avancement de grade

Le conseil municipal décide la suppression d'un poste d'adjoint technique et la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe.

Compte tenu de son ancienneté, Sébastien MAIRESSE, se verra attribuer la qualification d'adjoint technique 2ème classe, échelon 8 .

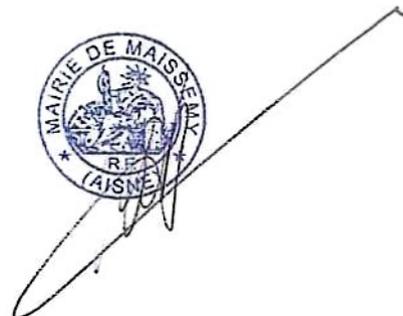
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal

Le Maire,

Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2024-27

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi 11 décembre à 18h 15 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Madame Viviane FATOUX, Madame Catherine DUBOIS,
Madame Marie Ange SARDINI, Madame Roselyne DECROIX, Monsieur Hubert DELALIEU

Pouvoirs : Madame Karine POURPLANCHE, Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Mandat de procuration : Madame Karine POURPLANCHE à Madame Catherine DUBOIS
Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Régine MICHAUT

Était absent :

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION pour l'annulation de la délibération du RIFSEEP du 21 février 2022

Madame le Maire, explique que ce régime indemnitaire ne pouvant s'appliquer que pour les grosses communes, il est proposé l'annulation de la délibération adoptée lors du conseil municipal du 21 février 2022, au profit d'un autre mode de récompenses financières défini dans le 3^{ème} point de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ;

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION 2024-28

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi 11 décembre à 18h 15 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Madame Viviane FATOUX, Madame Catherine DUBOIS,
Madame Marie Ange SARDINI, Madame Roselyne DECROIX, Monsieur Hubert DELALIEU

Pouvoirs : Madame Karine POURPLANCHE, Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Mandat de procuration : Madame Karine POURPLANCHE à Madame Catherine DUBOIS
Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Régine MICHAUT

Était absent :

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION pour le versement des heures complémentaires ou complémentaires majorées.

Madame le Maire, explique que le RIFSEEP n'étant plus en vigueur, il est proposé de verser des heures complémentaires majorées à 10% aux employés municipaux pour lesquels le travail donne entière satisfaction.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ;

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION 2024-29

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi 11 décembre à 18h 15 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Madame Viviane FATOUX, Madame Catherine DUBOIS,
Madame Marie Ange SARDINI, Madame Roselyne DECROIX, Monsieur Hubert DELALIEU

Pouvoirs : Madame Karine POURPLANCHE, Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Mandat de procuration : Madame Karine POURPLANCHE à Madame Catherine DUBOIS
Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Régine MICHAUT

Était absent :

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION pour la convention d'adhésion au service de gestion des ressources humaines et élaboration de la paye du Centre de Gestion.

Madame le Maire, fait lecture des services proposés par le Centre de Gestion notamment en matière d'élaboration des bulletins de salaire.

Après débat, le conseil municipal n'est pas favorable pour le moment et souhaite que la secrétaire de mairie en poste actuellement, poursuive le traitement des bulletins de paie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ;

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION 2024-30

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi 11 décembre à 18h 15 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09
Présents : 06

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Madame Viviane FATOUX, Madame Catherine DUBOIS,
Madame Marie Ange SARDINI, Madame Roselyne DECROIX, Monsieur Hubert DELALIEU

Pouvoirs : Madame Karine POURPLANCHE, Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Mandat de procuration : Madame Karine POURPLANCHE à Madame Catherine DUBOIS
Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Régine MICHAUT

Était absent :

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION pour la suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe concernant un avancement de grade.

Madame le Maire, explique que compte tenu de l'ancienneté l'adjoint technique Sébastien MAIRESSE peut se voir attribuer un avancement de grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe,

Le conseil municipal décide la suppression d'un poste d'adjoint technique et la création d'un poste technique de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ;

Le Maire,
Régine MICHAUT

